Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 50 (1986) Heft: 199-200

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOMMAIRE

Y. MALKIEL, Trois modèles latino-romans pour la désignation d'une femelle	317-350
G. PICCILLO, Influssi ungheresi e particolarità dialettali del Banato nel Catechismus di Gsurgs Buitul (1636, 1703)	351-382
T. R. WOOLDRIDGE, Le FEW corrigé par Nicot et Cotgrave	383-422
M. HÖFLER, Typologie des erreurs de datation dans la lexicographie française	423-442
G. LAVIS, Contribution à l'histoire du vocabulaire français : 'blâmer' et 'louer' dans les anciens textes littéraires (XII ^e -XV ^e s.)	443-516
A. HENRY, Vernache, garnache, grenache	517-526
F. MÖHREN, Paléo-ethno-botanique et étymologie : groseille	527-541
COMPTES RENDUS: P. BEC, R. BELLON, G. COLÓN, R. DEBRIE, A. GRAFSTRÖM, H. GUITER, G. KLEIBER, A. LODGE, G. MERK, R. PELLEN, E. RADTKE, A. RIEGER, G. ROQUES, C. SCHMITT, L. SCHØS- LER, G. STRAKA, P. SWIGGERS	543-648
CHRONIQUE:	
Assemblée générale de la Société de Linguistique romane (Trèves, le 23 mai 1986)	649-663
A paraître dans les prochains fascicules :	
M. T. CABRÉ I CASTELLVÍ et J. MARTÍ I CASTELL, Connaissance	

Voir les indications concernant la Société de Linguistique Romane (adhésions, cotisations) et la Revue de Linguistique Romane (rédaction, abonnements, commandes), p. 3 de la couverture, à la fin de ce numéro.

Rohlfs.

tique picarde. — M.-J. DEGGELLER, Mfr. terre de l'arnage. — H. GOEBL, Points chauds de lanalyse dialectométrique : pondération et visualisation. — H. GUITER, Etalonnage d'une méthode géolinguistique. — G. KLEIBER, L'opposition cist/cil en ancien français, ou comment analyser les démonstratifs. — F. MOSINO, I nomi personali greci in italiano. — A. NICULESCU, Nécrologie de Iorgu Iordan. — N. C. W. SPENCE, Phonologie descriptive des parlers jersiais : II. Les consonnes. — H. STIMM, Nécrologie de Gerhard

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.



SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE Changement d'adresse

L'ancienne adresse de la Société (Université des Sciences Humaines, 25, rue du Maréchal Juin, Strasbourg) ne doit plus être utilisée.

Tout ce qui concerne la rédaction de la Revue (manuscrits, épreuves) est à adresser à M. Georges STRAKA, 6, quai Rouget de Lisle, 67000 Strasbourg.

Les ouvrages pour comptes rendus sont à envoyer à M. Gilles ROQUES, Institut National de la Langue française, 44, avenue de la Libération, C.O. 3310, 54014 Nancy Cedex.

Les nouvelles adhésions de membres, les abonnements et réabonnements à la Revue, les commandes de volumes anciens, les changements d'adresses et de situations sont à adresser au Secrétaire-Trésorier de la Société, M. Gérard GORCY, dir.-adj. de l'Institut National de la Langue française, 44, avenue de la Libération, C.O. 3310, 54014 Nancy Cedex.

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

AVIS AUX SOCIÉTAIRES ET AUX ABONNÉS

Les Sociétaires et les Abonnés, ainsi que les Librairies, sont priés de payer leur cotisation ou leur abonnement avant le 1^{er} mai, date à laquelle est arrêté le tirage de la Revue pour l'année en cours.

Voici le montant des cotisations et des abonnements pour 1987 :

 cotisation des membres de la Société (versement à		
effectuer directement à la Société selon les indications		
ci-dessous)	210	\mathbf{FF}
 abonnement des non-membres souscrit par l'intermé-		
diaire d'une librairie	400	\mathbf{FF}
 année écoulée	320	\mathbf{FF}

RAPPEL

De nombreux Sociétaires ou Abonnés ne se sont pas acquittés de leurs dettes envers la Société (paiement de(s) (l')année(s) écoulée(s)). Ils sont instamment priés de se mettre à jour à l'occasion du recouvrement des cotisations et abonnements pour 1987. Passé le délai du 1^{er} mai, tout Sociétaire ou Abonné non en règle se verra exposé à l'arrêt de l'envoi de la revue.

MODE DE PAIEMENT

Les cotisations et les abonnements doivent être versés :

- soit par chèque bancaire (barré) émis en francs français à l'ordre de la Société de Linguistique romane, et envoyé à M. Gérard GORCY, Institut de la Langue française (C.N.R.S.), 44, avenue de la Libération, 54014 Nancy Cedex;
- soit au compte bancaire « Ass. Linguistique Romane Société », nº 5938 60 42 D à la Société Nancéienne et Varin-Bernier, 125, avenue du Général-Leclerc, 54000 Nancy (par virement bancaire en francs français de la somme totale due à la Société, les frais de banque devant être à la charge de l'expéditeur);
- soit au chèque postal Strasbourg 524-09 B, libellé au nom de M. Georges STRAKA, Soc. Ling. romane, 6, quai Rouget de l'Isle, 67000 Strasbourg.
- N.B. 1º Indiquer clairement le nom et l'adresse du cotisant ou de l'abonné.
- 2º NE PAS ÉMETTRE DE CHÈQUES EN MONNAIE AUTRE QUE FRANÇAISE. Les chèques émis en dollars ou autre monnaie étrangère, étant frappés d'une très forte taxe en France, seront retournés aux expéditeurs.
- 3º NE PAS ENVOYER DE MANDATS-POSTE sans numéro du C.C.P. de la Société (Strasbourg 524-09 B).